

À pourvoir 1 poste

**Agent de surveillance de la voie publique - (h/f)**  
Cadre d'emplois des adjoints techniques de la filière technique – Catégorie C

**Service surveillance stationnement payant**  
**Direction de la police et de la sécurité urbaine**

La direction de la police et de la sécurité urbaine compte cent soixante-treize agents. Elle est découpée en quatre services : la police municipale, la protection scolaire, le stationnement payant, la surveillance des bâtiments communaux et, au sein de ce même service, les agents détachés au tribunal de police.

Le service de la police municipale est composé d'une section et de plusieurs brigades : deux brigades piétonnes, une brigade motocycliste, une section de surveillance nocturne, une salle d'Information et de commandement/centre de supervision urbain.

**MISSION**

Au sein du service du stationnement payant et sous l'autorité de son responsable, l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) assure le contrôle du stationnement afin de permettre une rotation des véhicules stationnant sur les zones payantes. Il a également pour mission de réprimer toutes les autres infractions au stationnement hormis les stationnements dangereux dont la verbalisation ne fait pas partie de ses prérogatives.

**ACTIVITÉS**

- Information préventive aux administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique.
- Contrôle de l'application de la réglementation du stationnement.
- Relevé et qualification des infractions.
- Rédaction des procès-verbaux d'infraction.
- Transmission des informations par radio.
- Secours et protection des personnes en cas de besoin.
- Alerte auprès de la hiérarchie de tout événement particulier qui se déroule sur la voie publique.

**PROFIL REQUIS ET COMPÉTENCES**

- Être titulaire d'un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques (*recrutement direct possible*).
- Faire appliquer la réglementation sur le stationnement dans le respect du principe d'égalité des citoyens et du Code de la route.
- Utiliser les techniques de gestion des conflits.
- Réaliser les gestes de premiers secours.
- Appliquer les règles et techniques de transmission radio.
- Posséder de bonnes qualités rédactionnelles nécessaires à la rédaction de rapports ou procès-verbaux.
- Utiliser les fonctionnalités des logiciels bureautiques (*Excel, Word, Outlook*).
- Savoir travailler en équipe.
- Avoir le sens du contact et une bonne maîtrise de soi.
- Faire preuve de dynamisme, de sérieux et de discrétion. Être rigoureux, discipliné et disponible.

**CONDITIONS D'EXERCICE LIÉES AU POSTE**

- Temps de travail sur une base de 35 heures, les horaires de service au sein de la section de surveillance du stationnement payant sont fixés en alternance une semaine sur deux :
  - Petite semaine : Mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 18 h 30.
  - Grande semaine : Lundi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 18 h 30.  
Mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 05.  
Samedi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 18 h 40.
- Travail en extérieur, station debout et marche prolongée, obligation du port d'un uniforme.

Les candidatures comprenant lettre de motivation et C.V doivent être adressées

**au plus tard le : 3 0 NOV. 2017**

à Monsieur le Maire de la ville de Caen

Direction mutualisée des ressources humaines – 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 CAEN cedex 9

Le directeur général des services,  
Christophe BELLEC